



COMMUNE D'AINCOURT

Lettre d'Information

Avril 2021 (N° 353)



C'EST TOUJOURS LE PRINTEMPS

Journée nettoyage

Merci à tous ceux qui ont participé à cette matinée fort sympathique. Le respect de la nature ne se fait pas qu'une journée par an. Il est interdit de jeter des ordures sur la voie publique. (Paquets de cigarettes vides, mégots, masques,).



Pensons à respecter le voisinage.

En dehors des créneaux horaires définis, les bruits excessifs tels que : Tondeuse et autres engins motorisés de jardinage et de bricolage sont interdits

Horaires : Tous les jours sauf samedi, dimanche et jours fériés : 8h30 - 12h / 14h30 - 19h30

Samedi : 9h - 12h / 15h - 19h . Dimanche et jours fériés : 10h - 12h / 16h - 19h

Plantations : Il convient de respecter les règles fixées par l'article 671 du Code civil : Les arbres et arbustes destinés à avoir une hauteur supérieure à 2 m doivent être plantés à distance minimale de 2 m de la ligne séparative entre deux terrains, et à 50 cm pour les plantations ne dépassant pas 50 cm.

INFORMATION

Cérémonie du 8 Mai

La cérémonie se déroulera au monument aux morts à côté de l'église. Compte tenu de la limitation de rassemblement de plus de 6 personnes sur la voie publique, cette cérémonie se fera sans public.

Si toutefois vous passez dans la rue, n'hésitez pas à vous recueillir un instant pour perpétuer le devoir de mémoire.

Le 8 mai a été adopté comme le jour de commémoration de la capitulation de l'Allemagne lors de la Seconde Guerre mondiale.

INFORMATIONS

Elections départementales et régionales du 20 et 27 Juin 2021

Vous avez jusqu'au 14 Mai au soir pour vous inscrire sur les listes électorales. Votre demande d'inscription peut se faire par voie postale ou via le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales.

Le vendredi 14 mai la mairie sera fermée mais une permanence pour les inscriptions de dernières minutes sera assurée de 9h à 11h par les élus.

Trombinoscope du personnel Communal

2020, 2021 changement d'effectif.

De gauche à droite
Nicolas, Santine et Cyrielle



ANIMAUX

L'identification de votre chien et chat est obligatoire (pucés ou tatoués). La stérilisation des chats est nécessaire afin d'éviter la prolifération.

Procédure d'intervention sur le Val d'Oise.

A la demande des services habilités (Police, Gendarmerie, Pompiers, Maire), l'enlèvement des animaux errants et/ou morts sur la voie publique sera déclenché.

Animal perdu ? Contacter la fourrière du Val d'Oise au 01 30 28 43 13

Pour identifier votre animal, contacter votre vétérinaire

ARTISANS

Nous mettons en place une plaquette « **Artisans d'Aincourt** ».

Tous ceux qui souhaitent communiquer sur leurs activités, merci de faire un retour à l'adresse suivante : artisans.aincourt@gmail.com.

Il faudra un descriptif des activités, des photos, vos coordonnées (tél, email, internet,). La diffusion sera faite 4 fois par an. La première est prévue fin juin.



Merci de votre soutien pour notre projet de mise en place du compostage



En 2021, le SMIRTOM du Vexin initie sa démarche zéro déchet.
La 1^{ère} étape est la mise en place du compostage individuel.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Région Ile-de-France a été retenu.

Nous vous remercions d'avoir voté pour notre projet :
cela nous a permis d'obtenir une subvention complémentaire
dans le cadre du budget participatif

Nous vous tiendrons informés prochainement des modalités de commande et de livraison des composteurs.

Avec l'application ILLIWAP
recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone
Un doute, une question ? 01 34 66 18 40 <http://smirtomduvexin.net/>



EXPLICATIONS

Budget communal

Voici quelques explications sur les affectations des taux d'imposition.

« La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser cette suppression, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB qui viendra s'ajouter au taux communal. »

Pour faire simple, la taxe foncière bâtie ne change pas, le montant budgété en recette correspond à la part communale de 11,10% à laquelle vient s'ajouter une part de la taxe foncière du département pour compenser la taxe d'habitation.

Rappel des sens de circulation dans Aincourt.

Point particulier : La rue de la Bucaille est à sens unique entre l'intersection de la rue d'Arthies et l'intersection de la rue Boulangère et Chapelle st Sauveur.

De nombreux véhicules ne respectent pas les sens définis.

Attention aussi à bien informer vos enfants lorsqu'ils circulent à vélo de respecter ces sens. On est passé de justesse à côté d'un accident.

La vitesse est aussi limitée dans le village, merci de la respecter.

Un projet de modification de sens de circulation est en cours d'étude sur le chemin des sablons pour réduire la circulation sur la rue de la bucaille.

